



Annulation d'un projet de construction

Par **meliemelo_old**, le **20/10/2007** à **12:54**

bonjour,

voici notre cas: nous avons signé un contrat de construction d'une maison individuelle le 13 février 2007. Entre temps les différentes procédures administratives ont entraîné à cause du lotisseur (personne indépendante du constructeur). nous avons donc obtenu notre permis de construire le 2 juillet 2007. Entre temps nous avons signé avec ce lotisseur une promesse de vente et avons versé une somme au notaire correspondant à l'indemnité d'immobilisation.

Hors le 31 juillet 2007 nous apprenons que mon mari, marin d'état, est muté au 3 septembre 2007 à Toulon, soit à 1300 km de notre projet de construction en Bretagne.

Nous stoppons tout, envoyons les différentes lettres avec accusé de réception avec comme pièce jointe le message de mutation de mon mari comme preuve.

Le notaire nous a, quant à lui, restitué l'intégralité de la somme que nous lui avons versé.

Aujourd'hui nous recevons une lettre de la part de notre constructeur nous réclamant 15 000€ correspondant aux honoraires du bureau d'études (plan, mesures, permis de construire....)

Devons-nous payer cette facture sachant que cette mutation est inattendue et indépendante de notre volonté ?

les travaux de la maison n'ont absolument pas commencés

merci de votre réponse